

LES RÉFORMES PHARES DEPUIS 2017

RÉFORMES ENGAGÉES	VECTEURS	RÉSULTATS
1. UN NOUVEL ENVIRONNEMENT FISCAL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT		
Réduction de l'impôt sur les sociétés de 33% en 2017 à 25% en 2022	Loi de finances pour 2018	Depuis 2022, le taux d'IS est de 25% pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille La France se situe dans la moyenne européenne
Allègement pérenne des impôts de production : 2021 : combinaison de trois baisses <ul style="list-style-type: none"> Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) Abaissement de 3 à 2% du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée 2022 : Suppression de la CVAE d'ici 2027	Loi de finances pour 2021 Loi de finances pour 2023	2021-2022 : En volume : 20 Md€ d'allègements sur 2021-2022 puis 10 Md€ par an 2023-2024 : 4,1 Mds€ de baisse de CVAE dès 2023 Industrie 1 ^{er} bénéficiaire : plus de 25% du gain total
Pérennisation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 30% du montant des dépenses de R&D, déductibles jusqu'à 100M€ de dépenses (5% au-delà), tout secteur, toute taille d'entreprise	Code général des impôts	Le plus généreux des dispositifs fiscaux d'aide à la R&D des pays de l'OCDE Le CIR représente une dépense fiscale moyenne de 7,5 Md€/an pour l'Etat
Baisse de la fiscalité du capital Mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital	Loi de finances pour 2018	La France rejoint la moyenne observée dans la majorité des pays développés pour l'imposition des capitaux mobiliers : revenus imposés à un taux unique (flat tax) ; pas d'imposition annuelle sur le patrimoine
2. UN MODÈLE SOCIAL TRANSFORME		
Réforme du marché du travail : Mise en place de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) : faciliter les départs volontaires Instauration d'un barème d'indemnités en cas de licenciement abusif ; réduction à un an du délai de contestation du licenciement : simplifier et rendre plus prévisibles les procédures de licenciement Primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche : ajuster les règles d'organisation du travail au plus près des besoins de l'entreprise Création d'une instance unique de dialogue social	Ordonnances travail du 22 septembre 2017	Taux de chômage parmi les plus bas depuis 2008 : 7,4% au 3e trimestre 2023 Contentieux prud'homaux divisés par 2 en 10 ans +25% d'accords collectifs signés entre 2018 et 2021
Plans d'investissement dans les compétences (PIC) <ul style="list-style-type: none"> 15 Md€ (PIC 2018) 1,4 Md€ (PIC 2021) 2,5Md€ (France 2030) Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage Aides aux employeurs pour les contrats d'apprentissage : pour toutes les entreprises, pour la première année du contrat, et jusqu'en 2027 : 6 000€ maximum pour un apprenti, quel que soit son âge	Plan France 2030 Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 Plan « <i>Un jeune Une solution</i> » 2019 Décret 29/12/2022	Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir 2021-2025 » (2,5 Md€) : création de nouvelles filières pour les métiers d'avenir Depuis 2021 , 1,5 Md€ engagé, plus de 30 000 places en formation ouvertes en 2022-2023, 65 écoles « faire pour apprendre », une offre de formation sur le quantique, école de la batterie 2nde vague (2023-2024) focus décarbonation et numérique Contrats d'apprentissage : +140% entre 2017 et 2021 Objectif un million d'apprentis/an pour 2027 Plus de 2 millions de jeunes bénéficiaires d'une solution (contrat d'apprentissage, formation ou parcours d'insertion), et 1 million d'entrées en formation par an depuis 2019
Allègement pérenne des cotisations sociales d'Assurance maladie	Loi de finances pour 2018	Baisse du coût du travail pour les rémunérations inférieures à 3 886 € brut/mois (moins 6 points)
Soutien du pouvoir d'achat : <ul style="list-style-type: none"> Défisicalisation des heures supplémentaires (7 500€/an/salarié maximum) Prime de Partage sur la Valeur ajoutée : montant max 3 000 ou 6 000 €, exonérée de cotisations sociales (hors CSG, CRDS) pour 2024 Possibilité de monétiser les jours de récupération (RTT) jusque fin 2025, avec une exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, dans la limite de 7 500€ 	Lois de finances pour 2018 et 2019 Loi mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (août 2022) Loi de finances rectificative 2022 (août 2022)	Favoriser la résilience de l'économie face à la crise Covid puis à la crise énergétique et inflationniste en fournissant des outils agiles favorables aux ménages
Transformation de l'assurance chômage et de l'aide aux demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Nouvelles règles d'indemnisation d'assurance chômage (durée minimale de travail) Modulation de la durée d'indemnisation Allongement de la durée de cotisation et passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans pour la majorité des salariés français Incitations au retour à l'emploi et à l'embauche en CDI 	Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 Décret 26 juillet 2019 Décret du 26 janvier 2023	Une politique favorable au retour/maintien dans l'emploi

3. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FACILITATION DES IMPLANTATIONS EN FRANCE

<p>Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> simplification d'exécution des formalités d'entreprise simplification des seuils sociaux (trois niveaux : 11, 50 ou 250 salariés, et harmonisation du calcul du nombre de salariés), réduction des obligations associées pour les employeurs facilitation de la mise en place de l'intéressement et de la participation 	Loi PACTE du 22 mai 2019	<p>Un guichet unique formalites.entreprises.gouv.fr pour enregistrer et immatriculer une société</p> <p>Mise en place d'un registre national unique des entreprises</p>
<p>Mise en œuvre du droit à l'erreur : régulariser une erreur commise dans une déclaration sans être sanctionné</p> <p>Simplification et dématérialisation des démarches</p>	Loi ESSOC du 10 août 2018	<p>Relations fluidifiées avec l'administration</p> <p>1 million de droits à l'erreur accordés depuis 2018</p> <p>2750 <i>Maisons France Services</i> (guichet démarches administratives à moins de 30 min pour 99% des Français)</p> <p><i>France Connect</i> : 1 400 services publics en ligne</p>
<p>Sites clés en main</p> <p>Accélérer et simplifier les implantations industrielles</p>	Loi ASAP du 7 décembre 2020	<p>89 sites clés en main regroupés sur une cartographie en ligne : Dataviz</p> <p>55 nouveaux sites clés en main « France 2030 » annoncés en avril 2024</p>
<p>Mise en place d'une plateforme pour décrypter le marché du travail sur les territoires (bassins d'emplois, compétences disponibles...)</p>	Modernisation de l'action publique	Plateforme Data Emploi

4. ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

<p>Passer d'une économie linéaire, à une économie circulaire</p>	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), 2020	<p>Fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040</p> <p>100% de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025</p> <p>Monitoring d'une stratégie de recyclage des déchets à usage unique (horizon 2025)</p>
<p>Verdissement des ports (200 M€) ; modernisation du secteur ferroviaire (4,7 Md€) ; réhabilitation de friches industrielles : 750 M€ sur 2021 et 2022 - pérennisation dans le <i>fonds Vert</i> à partir de 2023</p> <p>Aides publiques pour l'adaptation des processus industriels et l'amélioration de l'efficacité énergétique (1,2 Md€)</p>	France Relance (2020-2022) France 2030	<p>Favoriser la mise à disposition de foncier réhabilité et décarboné</p> <p>Plus de 10 000 friches répertoriées sur Cartofriches (gisement de 150 000 ha)</p>
<p>Répondre aux besoins croissants d'électrification et renforcer la sécurité d'approvisionnement, et la compétitivité de la France</p>	Loi d'accélération sur les énergies renouvelables (2023) Loi d'accélération sur le nucléaire (2023)	<p>Simplifier l'instruction des projets d'ENR et diviser par deux les délais ; identifier des zones prioritaires et optimiser le recours au foncier ; améliorer les modalités de financement et contractualisation entre producteurs et consommateurs</p> <p>Construction accélérée de nouveaux réacteurs (dont 6 EPR 2 d'ici à 2035, et 8 autres à l'étude, ainsi que des petits réacteurs modulaires) ; exploitation améliorée des installations nucléaires existantes</p>
<p>Faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe, en décarbonant les industries existantes, d'une part, et en accélérant la production de nouvelles technologies vertes en France, d'autre part</p> <p>Objectifs : générer 23 Mds€ d'investissement, créer 40 000 emplois directs d'ici à 2030 et éviter 35 millions de tonnes équivalent CO2</p>	Loi Industrie verte du 23 octobre 2023	<p>Plusieurs mesures de simplification et accélération dont</p> <ul style="list-style-type: none"> la division par deux des délais d'autorisations environnementales (de 17 à 9 mois en moyenne) – tous secteurs confondus la consolidation d'un stock stratégique de foncier industriel (sites clés-en-main, réhabilitation de friches industrielles)
<p>Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV)</p> <p>Localiser en France la production d'équipements, matériaux et composants dans quatre filières technologiques clés de la transition énergétique : batteries, panneaux solaires, éolien et pompes à chaleur</p>	Loi de finances pour 2024	<p>Le C3IV s'étale de 20% à 45% des coûts éligibles et est plafonné à 200 M€ par entreprise, selon les conditions applicables (taille d'entreprise et zone territoriale).</p> <p>Ouvert jusqu'au 31 décembre 2025. Une des mesures les plus incitatives en Europe pour le soutien aux industries vertes.</p>

5. FRANCE 2030 : UN EFFORT INÉDIT POUR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'INDUSTRIE

<p>Contribuer à porter le risque financier du stade de l'industrialisation des innovations</p> <p>Investir dans les technologies du futur et innover pour la transition écologique : hydrogène décarboné, décarbonation de l'industrie agro-alimentaire, transport, mobilités, deeptech, numérique, nucléaire</p> <p>50% des crédits alloués à l'objectif de décarbonation de l'industrie</p> <p>50% alloués à des acteurs émergents porteurs d'innovation</p>	Plan France 2030	<p>France 2030 : 54 Md€ dont environ la moitié déjà engagée</p> <p>D'ores et déjà plus de 3 000 projets lauréats</p> <p>Tous les appels à projets ouverts sur le site France 2030</p>
--	------------------	---